

République Française
Département 43**Extrait des délibérations**
du Conseil Municipal
de la Commune de Saint-Ilpize

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 10
Pouvoir : 1

Date de convocation : 16/04/2026
Date d'affichage : 16/04/2026

N° 2026_04-21-02**ANNULE ET REMPLACE N°2026 03-27-02****Séance du 21 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un avril à 18h 00, le conseil municipal de Saint-Ilpize, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil, à la mairie, sous la présidence de Madame Isabelle Roussel, maire.

Étaient présents : Lucie Bissier, Jean-Louis Bouche, Jacques Chausse, Guy Chicoutel, Pascal Comte, Martine Defay, Jodie Losse, Marine Lemoine, Alain Rolland, Isabelle Roussel
Absent : Estelle Klein, pouvoir donné à Jacques Chausse
Secrétaire de séance : Martine Defay

Objet : Affectation du résultat 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L.2311-5 et R.2311-12 ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 et constatant que le compte financier unique fait apparaître ;

un excédent de fonctionnement du budget communal de : **49.503,41 €**

un excédent reporté de : **138.605,53 €**

un excédent de fonctionnement du budget assainissement dissous le 31.12.2025 : **2.836,84 €**

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **190.945,78 €**

un excédent d'investissement après report de : **4 056,82 €**

un excédent d'investissement du budget assainissement dissous le 31.12.2025 : **72.908,85 €**

Soit un excédent d'investissement cumulé de : **76.965,67 €**

un déficit des restes à réaliser de : **188 824,77 €**

Soit un besoin de financement de : **111.859,10 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 10+1 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31 décembre 2025 : excédent **190.945,78 €**

Affectation obligatoire à la couverture du besoin de financement (1068) : **111.859,10 €**

Affectation en investissement (001) : **76.965,67 €**

Report en section de fonctionnement (002) : **79.086,68 €**

Pour extrait, copie conforme

Le maire : Isabelle Roussel

A Saint-Ilpize le 27 mars 2026

